

Wolu-Inter-Quartiers

... en action !

BELGIQUE – BELGIE
P.P.
1200 BRUXELLES 20
1/3380

Janvier 2014

MENSUEL N° 173 de l'asbl Wolu-Inter-Quartiers

Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Bureau de dépôt : 1200 Bruxelles 20 – P 401001 – Ne paraît pas en juillet ni en août.

Ed. resp.: J. Clocquet, av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Un autre regard !

Henri La Fontaine, ce prix Nobel de la Paix oublié

Le matin du 10 décembre 2013 à onze heures, de nombreuses personnes se sont réunies pour l'inauguration des plaques commémoratives de l'avenue Henri La Fontaine.

Mais qui sont ces personnes ?

Bien sûr quelques élus communaux dont le bourgmestre de Woluwe-Saint-Lambert Monsieur Maingain, mais les autres ?



Une dame de 83 ans vivant dans le quartier depuis de nombreuses années, se souvenait qu'une stèle avait été posée là bien des années auparavant et était maintenant disparue. Des habitants du quartier venus en nombre pour l'évènement ; mais d'Henri La Fontaine presque personne ne savait qui il était et ce qu'il avait fait.

Au soir, une réception avait lieu dans le hall de l'hôtel communal : un accueil donné par Messieurs Deplus, président du Mundanéum et Maingain, bourgmestre, suivi par une conférence présentée par Stéphanie Manfroid et Jacques Gillen, historiens au Mundanéum qui nous retraçaient la vie et l'activité de ce prix Nobel.

Durant le vernissage qui clôturait la soirée, je me suis promenée parmi les quidams et je me suis permis de demander comment ils avaient perçu l'information et s'ils connaissaient

Henri La Fontaine.

L'un d'entre eux était venu pour représenter la Franc-Maçonnerie et avait lui-même publié un article sur cette personne.

D'autres personnes étaient venues via la publication toutes boîtes du Service de protection du Patrimoine ou par l'article paru dans le journal de la commune, Wolu-Infos et d'autres encore par invitation personnalisée mais ignoraient quasi toutes l'existence de ce personnage illustre.

Mais où se trouvait cette avenue Henri La Fontaine? Cette question m'a souvent été posée et la majorité de ces personnes déplorait qu'elle est située dans un quartier où uniquement ceux qui y vivent, savent qu'elle existe.

Mais qui était Henri La fontaine ?

Voici quelques mots, trop peu hélas, pour décrire cet étonnant personnage : Docteur en droit, avocat, sénateur socialiste, vice-président du sénat et féministe, ce précurseur visionnaire, saisit la voie du pacifisme pour agir dans la société au nom de la paix, la connaissance et l'échange d'idées pour tous. Sa conception moderne de la politique passe par la reconnaissance du droit des individus et surtout des minorités, hommes ou femmes.

Avant-gardiste, il participera à la gestion de l'école Bischoffsheim en 1879, établissement d'enseignement pour jeunes filles de milieu modeste. Avec l'affaire Popelin (jeune femme diplômée de l'université qui se heurte au veto masculin lui refusant l'ac-



cès à la profession) qui éclate en 1888, Henri La Fontaine va prendre une part active aux débats féministes.

En 1892, Il participe à la création de la ligue des droits des femmes. En 1895, il fut nommé premier sénateur socialiste. Prix Nobel de la paix en 1913, cet évènement passera presque inaperçu en Belgique qui se trouve pendant les prémices de la guerre. Il se réfugiera d'abord en Angleterre puis aux Etats-Unis. Il en profitera pour faire de nombreuses conférences sur son idéalisme.

Personnage multiple, il occupera le reste de son temps libre avec la musique, l'alpinisme et la Franc-Maçonnerie.

Il fut initié franc-maçon à l'âge de 28 ans ; deux fois vénérable maître de « la Loge des amis philanthropiques », il fut par la suite à la base de la création de la première Loge mixte de Belgique : « la Loge du droit humain ».

Il fut aussi créateur de la ligue ouvrière à Woluwe-Saint-Lambert, sa commune natale (1854).

Il mourut en 1943, déçu par ces guerres qui enflamment le monde, lui qui s'est entièrement battu pour la paix, le partage du savoir et la liberté.

Prix Nobel de la paix oublié et surtout méconnu, dommage pour un si noble esprit Belge qui a créé avec Monsieur Paul Otlet l'institut international de la bibliographie devenu le centre intellectuel international Mundanéum

Dominique Leduc - Comité Hof-ten-Berg

Les marronniers de l'avenue Albert Dumont ! Suite

Une réunion d'information s'est tenue ce mercredi 15 janvier à la Commune.

Et, au-delà de la problématique des marronniers, un débat a été entamé sur le réaménagement complet de l'avenue Albert Dumont.

Après une présentation de l'étude phytosanitaire et l'étude tomographique ⁽¹⁾, étude plus précise sur l'état de santé des arbres, nous avons appris que 40 % des arbres sont malades dont 21 devraient être abattus rapidement. Une enquête publique se déroule actuellement, et jusqu'au 9 février, à propos de l'abattage de ces arbres ⁽²⁾.

La responsable de l'étude estime que les arbres qui sont sains actuellement risquent fort probablement de devenir malades à court terme, vu le type de maladie découvert sur les arbres atteints.

La question posée aux personnes présentes, était de savoir s'il ne valait pas mieux abattre l'ensemble des arbres et proposer un réaménagement complet de l'avenue, une fois les travaux d'égouttage terminés. Autrement, si on garde les arbres sains, de nouveaux travaux

seront sans doute nécessaires dans les années à venir.

Un premier projet de plan a été soumis à l'assistance qui a émis différentes réactions. Que ce soit au niveau des bermes centrales proposées, ou encore de l'organisation des parkings et des carrefours. D'aucuns souhaiteraient que l'avenue retrouve son aspect paysager ancien ou encore que la gestion de l'eau sur cette avenue soit imaginée autrement que tout à l'égout, en aménagement par exemple des noues.

Toutes ces questions et interrogations reviendront prochainement sur la table car cette première séance d'information n'était pas destinée à prendre dès à présent une décision quelle qu'elle soit.

Signalons qu'Hydrobru, qui veut planifier les travaux d'égouttage en 2015, devrait savoir quelle direction la Commune compte prendre pour le mois de juin 2014.

Les mois qui viennent seront donc nécessaires pour présenter l'état de la situation à un plus grand nombre d'habitants qui n'étaient que 15, lors de la réunion et également pour proposer les évolutions du projet de plan pour le réaménagement complet de l'avenue.

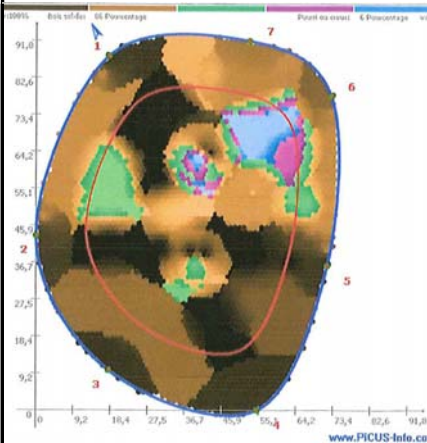
Bernard Devillers

⁽¹⁾ Ces études sont disponibles sur le site internet de la commune : <http://www.woluwe1200.be/fr/news/avenue-dumont-etude-phytosanitaire>

⁽²⁾ Affiche de l'enquête publique : <http://www.woluwe1200.be/fr/vie-communale/democratie-locale/participation-citoyenne/enquetes-publiques/fichiers/18263%20av%>

Exemple de tomographie.

ARBRE 5090(mesure à 180 cm de hauteur)
Nombre de sondes utilisées : 7
Circonférence à 150 cm : 260



Commentaires :

Début d'altération observé dans le cœur du tronc. 6 % de la section est considéré comme pourri ou creux et 86 % de la section est considéré comme bois solide. Etant donné que la pourriture descend depuis la fourche (située au-dessus du tomogramme), le risque de fracture d'une branche charpentière est élevé.

Suivi recommandé **tous les ans** pour évaluer la progression de la pourriture.

La Villa Rucquoy,

Au 40, avenue Jean-François Debecker, se trouve la villa Rucquoy nichée dans un vaste parc de 4 hectares qui surplombe le marais du Struykbeek et le « non » parking dédié au stade Fallon. Anciennement appelée « Villa des Pins », elle fut construite en 1906 par l'architecte F. Symons.

Acquise par la Commune en 1976, elle a été utilisée comme lieu pédagogique sans que l'affectation officielle des lieux ait été changée. Connue par après sous le nom de « Villa Rucquoy », elle est devenue une propriété privée en 2011.

Les nouveaux propriétaires souhaitent ouvrir leur maison à des hôtes de passage à Bruxelles et en même temps préserver l'intimité de leur foyer. Pour cela, le parti a été pris de doubler les entrées et la circulation verticale pour que chacun puisse être chez soi : une circulation dessert la partie de la maison consacrée aux hôtes comprenant 3 chambres et leurs sanitaires ; et une circulation est réservée à la famille.

Une extension de plain-pied, accolée à la villa, est prévue pour le stationnement ainsi qu'un bâtiment destiné à un bureau/salon/bibliothèque.

La demande exacte du permis, dont l'enquête publique vient de se terminer, est de rénover et étendre l'habitation, restaurer l'abri de jardin, remettre en valeur le patrimoine végétal et réaménager le jardin de la villa.

Wolu-Inter-Quartiers a demandé à être entendu à la commission de concertation parce que plusieurs points méritent certainement des éclaircissements.

- Suivant la législation en vigueur, est-il possible d'étendre une villa dans une zone classée qui se trouve dans une zone de parc et



dans une zone Natura 2000 ?

- Dans le cas où c'est prévu par les différents règlements, est-il permis que le nouveau bâtiment ne soit pas consacré à du logement comme l'est le bâtiment principal, mais à la fonction bureau ?
- La demande concerne une unifamiliale mais en même temps, on parle d'accueillir des hôtes de passage, ce qui correspond sans doute à y organiser des chambres

d'hôtes. Y a-t-il une réglementation urbanistique à propos des chambres d'hôtes ?

- Etant donné que nous sommes dans une zone classée, quel est l'avis de la Commission des Monuments et des Sites ?
- Nous avons des craintes quant au stationnement sur le site. Outre les véhicules des propriétaires, comment est prévue l'organisation de la circulation des véhicules des hôtes ? Et, s'il y a un bureau, pour les

clients de celui-ci ? Combien de véhicules pourraient être autorisés à se garer sur le site ?

Nous espérons obtenir des réponses claires à ces demandes et à d'autres plus techniques qu'il serait trop long à expliquer dans un article.

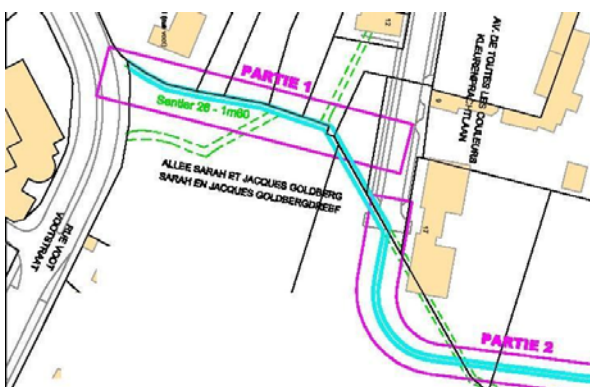
Bernard Devillers



Le sentier 26 Vous connaissez ?

Le sentier 26 qui relie la rue Voot à la rue Saint-Lambert, est repris dans l'atlas des chemins vicinaux de 1847. Au fil du temps, et de l'urbanisation, le tracé de ce chemin a évolué. Le tronçon n°1, (voir plan) situé entre la rue Voot et l'avenue de Toutes les couleurs (appelé maintenant allée Sarah et Jacques Goldberg) est inchangé. Le tronçon n°2, situé entre l'avenue de Toutes les couleurs et la rue Kerkedelle a été déplacé sur l'actuel chemin pavé. Il sera sous peu assimilé à une nouvelle voirie qui desservira les deux nouveaux immeubles prévus à cet endroit. Le tronçon n°3, est intégré au trottoir de la rue Kerkedelle. Le tronçon n°4 situé à l'arrière de certaines maisons de la rue Kerkedelle et de la rue Saint-Lambert reprend l'emplacement original du sentier.

La commune a organisé le mercre-



di 15 janvier une soirée d'information intitulée « Adaptation du tracé du sentier 26 ».

Les autorités communales souhaitent profiter de ce qu'Hydrobru doit procéder à des travaux de remplacement de l'égout existant pour revoir le tracé de ce chemin. Les travaux d'Hydrobru concernent le tronçon n°4, à l'arrière des maisons situées du 97 au 115 rue Saint-Lambert. L'intercommunale souhaite remplacer ce raccordement par un raccordement

entre les égouts de la rue Kerkedelle et la rue des Floralies, le tronçon n°5 sur le plan. Et, la Commune envisage de déplacer le sentier en suivant le même tracé (n°5) afin de renforcer la sécurité du site.

En effet, le sentier actuel n'est pas assez éclairé et donne accès à l'arrière d'habitations, ce qui suscite des risques d'effractions. La présence de haies, clôtures et plantations diverses rend le site actuel difficile à entretenir.

Le sentier serait réalisé en matériaux semi-dur, type gravier, en respectant la largeur d'1m60 et en assurant un éclairage suffisant.

Les réactions des personnes présentes à la soirée furent divisées.

Les uns applaudissent la volonté communale de définir un nouveau tracé pour ce sentier vicinal, arguant principalement les agressions qui ont lieu sur le tracé actuel et les visites dans les maisons ; les autres

estiment le sentiment d'insécurité exagéré et tiennent au chemin actuel qui représente un charme certain.

Les uns rappellent que le chemin actuel est étroit, est constitué à deux endroits par des angles droits qui rédui-

sent la visibilité et prônent le nouveau tracé rectiligne. Les autres estiment que le nouveau tracé sera plus long et plus pentu (pour la partie de la rue des

Floralies) et soulignent qu'il faut garder toutes les venelles existantes.

Une autre idée a été émise : une forme d'échange de terrain pour proposer un cheminement entre le parc Saint-Lambert et le Shopping. On y reviendra dans un prochain numéro.

La Commune a souligné que de toute manière, si on garde le tracé actuel, celui-ci devra être réaménagé et sécurisé, mais que l'on peut imaginer aussi de garder le sentier actuel et aménager le nouveau tronçon également (sur le Plan Particulier d'Aménagement du Sol, cette section n°5 est vouée à devenir à terme une voirie).

Les échanges n'ont pas permis d'aboutir à un point de vue commun. La Commune se propose d'analyser ce dossier en fonction des différentes remarques émises par les participants.

Et elle aura encore un peu de temps pour le faire car il ne faut pas oublier que, tant pour installer le nouveau réseau d'égouttage que pour aménager un nouveau sentier, il faut l'accord des propriétaires des terrains à traverser. Or, ceux-ci, à l'inverse de ce que l'on pensait, n'ont toujours pas reçu de projet de convention du notaire désigné, ni même été contactés pour certains !

A suivre donc !

Bernard Devillers



Conférence
28 janvier à 14 h

La mobilité à Bruxelles



Par Philippe BARETTE et Pierre-Jean BERTRAND
Direction Stratégie de Bruxelles Mobilité

Il y a une dizaine d'années, je me souviens d'un article annonçant six millions de véhicules sur nos routes avec comme titre « Saturation ». Aujourd'hui nous en sommes à sept millions.

Un plan Iris avait été conçu. Il prévoyait de diminuer le trafic de 20%. On en est loin. Chaque matin, on peut suivre en radio la litanie des embouteillages autour et dans Bruxelles.

Nous en sommes tous, à la fois victimes et acteurs. On prendrait bien les transports en commun, mais y en a t'il assez ? Comment les rendre plus rapides ?

Augmenter les sites propres est une solution, mais cela signifie moins de places pour les voitures ce qui ne plaît pas à tous.

Il y a aussi le problème des parkings !

Nous vivons aussi dans un pays compliqué. Il faudrait des parkings de dissuasion en périphérie pour les navetteurs avec des navettes rapides vers le centre de Bruxelles, mais nous avons nos problèmes communautaires...

Nous aussi Bruxellois avons notre part de responsabilité. Nous utilisons trop la voiture pour de petits trajets, bien que de plus en plus d'habitants utilisent les modes de transports alternatifs – vélos, voitures partagées, transports en commun.

Dernièrement, on annonçait que le nombre de voitures avait diminué ces dernières années dans la ville, mais les problèmes subsistent.

Bref, un sujet complexe que nos conférenciers tenteront de débroussailler en n'oubliant pas les piétons puisqu'à côté des plans mobilité, un plan piéton est à l'étude.

Informations pratiques

La conférence se tient au Centre « Les Pléiades », 1 A, avenue du Capricorne à Woluwe-Saint-Lambert (1200 Bruxelles).
Bus 79 Arrêt Pléiades et Bus 80 Arrêt Carène

PAF 5 €

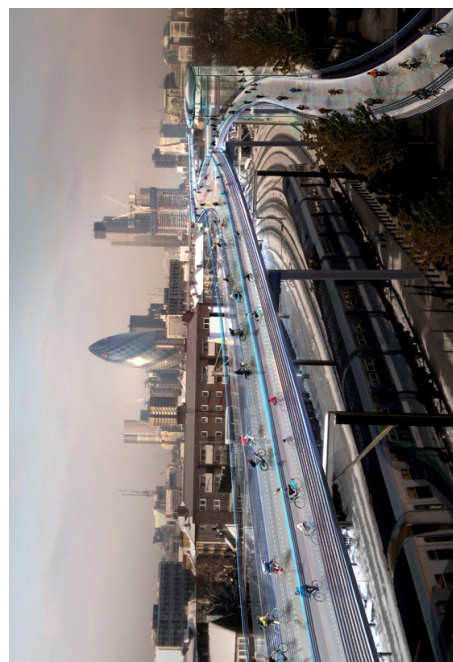
Organisée par les Après-midis culturels. Responsable : Jacques Bette
02/736 54 09 et 0486/119 775—Blog : <http://amcws.skynetblogs.be>

Londres. Des autoroutes à vélos au-dessus des voies de chemin de fer pour améliorer la mobilité des cyclistes et leur sécurité.

200 km de voies, 200 points d'entrée et de sortie pour accéder plus facilement et proprement au centre de la ville, voilà le projet de l'architecte Norman Foster.

Chez nous, on en est toujours à s'opposer dès que l'on veut donner un peu de place aux transports en commun et aux cyclistes ou encore lorsque l'on veut faire une place ou une rue piétonne.

Manque d'ambition, manque de vision !



Ciné-Club New-Cubitus
Le vendredi 7 février à 20h30



Centre « Les Pléiades »
1A, av. du Capricorne à 1200 Bxl
PAF : 3,50 € - Info au 0477/54 65 01



**LES ATELIERS
DE LA RUE VOOT**

PORTES OUVERTES

Du lundi 20 au samedi 25 janvier, tous nos ateliers vous seront accessibles ! Vous pourrez découvrir les travaux en cours, nos animateurs, nos permanents et nos participants vous accueilleront et répondront à vos questions.

Venez humer le fumet particulier de la créativité, les effluves spécifiques de l'inventivité, le parfum enthousiasmant de l'imagination à la meilleure source : nos ateliers en pleine action !

Écoutez votre curiosité et votre esprit de découverte, rendez-nous visite et amenez vos proches, vos amis, vos collègues, vos voisins. Soyez les bienvenus aux Ateliers de la rue Voot aux horaires que trouverez au <http://www.voot.be/portesouvertes2014>

Rue Voot, 91 à 1200 Bruxelles. Contacts : 02 762 48 93

Des informations sur nos activités, sur les comités de quartiers et leurs représentants ?
Contact : coordinateur : Bernard Devillers - Tél.: 02 762 39 44 ou en cas d'urgence 0478 42 47 83
Email : woluinterquartiers@hotmail.com - Site : www.wiq.be - Argenta n° BE77 9795 4933 4142

Abonnement au Bulletin
de 6 à 10 €/ an, selon ...



Wolu-Inter-Quartiers asbl reçoit le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert et d'ACTIRIS.

